

## l'expert « Il faudra avoir le courage de poser la question de la soutenabilité »

P.LT

ENTRETIEN

P.LT

Professeur de finances à l'UCLouvain, Pierre Devolder est également membre du Conseil académique des pensions, un organe chargé de réfléchir à l'avenir de notre système de retraite. La réforme annoncée pour la rentrée ne crée pas chez lui beaucoup d'attente. « Il y aura quelques mesures pour créer un cadre », prédit-il, « et ensuite développer la réforme avec les partenaires sociaux. Il ne faut pas s'attendre à un big bang en octobre. »

Le vrai défi du gouvernement est de convaincre les Belges de travailler plus longtemps, comme c'est déjà le cas depuis un certain temps. Un deuxième aspect, c'est l'harmonisation des régimes de retraite. Cette volonté d'aller vers une meilleure convergence des trois systèmes figure à plusieurs endroits dans la déclaration gouvernementale. Ces derniers mois, le coefficient appliqué aux indépendants, parce qu'ils cotisent moins, a été supprimé. Un jeune indépendant qui se lance aujourd'hui, recevra la même pension légale qu'un salarié. Un autre volet concerne le développement du deuxième pilier et sa généralisation à l'ensemble des salariés, avec une hauteur minimale de cotisation de 3 %. Enfin, le quatrième axe qui est le plus important pour nous, membres du Conseil académique des pensions, c'est la soutenabilité du système. Car la charge financière de celui-ci s'est encore alourdie.

On finira par y arriver, rien qu'avec les augmentations programmées chaque année. En fait, derrière ce débat, il y a beaucoup d'électorisme, même si c'est un enjeu réel de disposer d'une pension minimale suffisante. Mais ce montant est un faux problème. Tout est toujours payable. C'est un choix politique. Si vous créez de nouvelles taxes, c'est possible. Toutefois, un jour, il faudra avoir le courage de poser la question de la soutenabilité. C'est le grand défi des prochaines années.

On devrait pouvoir uniformiser les règles et mettre fin à ces régimes. Mais la pénibilité reste une vraie question. Le précédent gouvernement s'y est embourbé. Il faut arriver à une flexibilité de l'âge de départ à la retraite, en tenant compte également de la situation du marché du travail où certains secteurs peinent à attirer de la main-d'œuvre. Pour tenir compte de ceux qui veulent décrocher plus tôt et de ceux qui veulent continuer à travailler plus longtemps.

Egaliser l'ensemble est irréaliste. Et injuste car les salariés ont accès au deuxième pilier alors que les fonctionnaires ne bénéficient que du premier pilier. Mais rien n'empêche de faire en sorte que la manière d'acquérir des points de retraite soit la même, avec des barèmes différents selon les systèmes. Pour l'instant, la pension d'un salarié est calculée sur la moyenne du salaire perçu durant sa carrière. Celle du fonctionnaire l'est sur la moyenne du salaire des cinq dernières années de sa carrière. Il n'y a aucune raison objective de maintenir cette différence. Ce qui est important également dans une réforme comme celle-là, c'est d'avoir une bonne transition.



page generale13

Ce chiffre est contesté. A mon sens, ce pilier est important. Le premier pilier, c'est de la répartition ; le deuxième , c'est de la capitalisation. C'est une gestion des risques différente et on a intérêt à utiliser les deux afin de mixer les risques. De plus, ce deuxième pilier est une épargne à long terme qui permet d'effectuer des investissements qui profitent à notre économie, bien plus que le carnet d'épargne.

© 2021 Rossel & Cie S.A. - LE SOIR Bruxelles, 2021 Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

**PubliC** Certificat émis le **26 août 2021** à **UNIVERSITÉ-CATHOLIQUE-LOUVAIN-UCL**  
à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

**news-20210826-SR-gpemte**